

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2013**

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 12 avril 2013 à 20h45, en séance publique, sous la présidence de M. Francis FABRE, Maire.

Mme C. DERIAN et S. PERINO et MM A. CROUZET, JL MEGER, G. REYNAUD et L. SENOT étaient absents.

Mme SARDA-DECARROZ, secrétaire, a participé à la réunion.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 8 mars 2013.

Et a pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

### **COMPTE ADMINISTRATIF**

Mme AGUILERA présente au Conseil le Compte Administratif 2012 qui fait apparaître un résultat de 291 021.77€.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **COMPTE DE GESTION**

Le Maire présente au Conseil le Compte de Gestion 2012 du Percepteur établi aux mêmes chiffres que le Compte Administratif.

Avis favorable du Conseil Municipal.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le projet de budget établi par la commission des Finances, budget équilibré à 1 382 489.77€ pour la section de fonctionnement et à 1 139 958.23€ pour la section d'investissement.

Il a été décidé une augmentation de 2.5% de la fiscalité afin de compenser en partie les prélèvements effectués au titre du nouveau fond de péréquation nationale.

Le Conseil adopte également le budget annexe de l'assainissement.

### **SUBVENTIONS**

Le Conseil attribue les subventions de fonctionnement prévues au budget aux associations suivantes :

- Plaisir de lire
- Club des Ruraux
- La St Hubert Domazanaise
- Ballet d'art
- Le Grenier Domazanais

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La Communauté de Communes a décidé d'augmenter, conformément à la possibilité qu'offre la loi, de 10% le nombre des conseillers communautaires.

Les communes doivent se prononcer sur cette proposition.

Estimant que celle-ci ne favorise que la représentation des communes les plus importantes, le Conseil donne un avis défavorable.

### **MAS DE TAPAGE**

Le Maire informe le Conseil que la procédure d'appel relative au contentieux du mas de Tapage sera jugée en Conseil d'Etat.

Il décide de charger Me Pinet de la représentation de la commune.

### **IMMEUBLE BOURELLY**

Le Maire informe le Conseil que le Tribunal Administratif a reçu favorablement la demande de M. Raymond FABRE d'annuler la préemption qu'avait exercé la commune lors de la vente de l'immeuble BOURELLY, rue des Vignerons.

Le Conseil s'étonne que le Tribunal Administratif n'ait pas considéré comme avéré l'objet de cette préemption (construction de logements sociaux).

Pour autant, il décide de ne pas interjeter appel de la décision.

L'immeuble sera remis à disposition de M. Raymond FABRE au prix où nous avons préempté.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION DES TRADITIONS**

Le Conseil donne un avis favorable à l'extension du Syndicat aux communes d'Aramon et St Césaire de Gauzignan.

### **1<sup>er</sup> MAI**

Suite aux déprédations commises en 2012, le Conseil Municipal décide d'interdire toute manifestation festive dans les rues du village, à l'occasion de la fête du 1<sup>er</sup> mai.

### **CLOCHES**

Le Conseil valide la proposition de l'entreprise POITEVIN pour la réparation de la sonnerie des cloches de l'église (1 925€ TTC).

### **ELECTIONS MUNICIPALES**

Le Maire informe le Conseil qu'elles devraient avoir lieu les 9 et 16 mars 2014.

L'idée d'un scrutin proportionnel a été abandonnée pour les communes de moins de 1000 habitants.